

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2010**

Le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le dix-huit juin deux mille dix, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le vingt-quatre juin deux mille dix à vingt heures trente, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

Étaient présents : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, JJ. FREDOUILLE, P. GUYON (points 1 à 8 et 10 à 18), S. CICERONE, JF. DUMAS, M. FAYOLLE (points 1 à 6 et 9 à 18), G.MERGY, Z. SIMON, Maires-adjoints, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHE, M. MILLER, F. ZINGER, S. LOURS-GATABIN, P. DEPOUX, P. DUPLAN (points 1 à 15), P. DUCHEMIN, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, A. BULLETT (points 1 à 9 et 11 à 18), PH. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers Municipaux

Absents représentés ayant donné pouvoir : C. MARAZANO (à L. ZANOLIN), JP. DAMAIS (à G. MERGY), G. DELISLE (à P. BUCHET), D. LAFON (à P. GUYON), P. DUPLAN (à S. LOURS-GATABIN du point 16 au point 18), B. KABANDA (à P. DEPOUX), J. NGALLE EBOA (à J. SEGRE), D. BEKIARI (à M. FAYOLLE), M. BUCQUET (à M. GALANTE-GUILLEMINOT)

Absents excusés : M. FAYOLLE (points 7 et 8), P. GUYON (point 9), A. BULLETT (point 10)

Secrétaire : P. LE QUERRE

M. le Maire donne lecture des arrêtés qu'il a pris depuis le 30 mars 2010 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ **Le procès-verbal du 30 mars est adopté à l'unanimité**

ASSURANCES/NETTOYAGE

1 – Avenants n° 3 au marché d'assurances n° 07/06

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°3 au marché d'assurances 07/06 concernant la régularisation et l'augmentation des primes annuelles pour chaque lot à compter du 1er janvier 2010 ; de porter le montant annuel du marché d'assurances à 155 587,12 € frais et taxes inclus ; de fixer le montant des primes de régularisation annuelles 2009 des contrats d'assurances à 5 537,23 € frais et taxes inclus.

2 – Avenant n° 3 au marché de services n° M.03/07 – Prestations d'entretien de la vitrerie des bâtiments communaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°3 au marché de services n° M. 03/07 - relatif à des prestations supplémentaires d'entretien de la vitrerie pour les nouvelles crèches municipales Gabriel Péri sise 1 rue Gabriel Péri et des Pervenches sise 7 rue des Pervenches à Fontenay-aux-Roses. Dit que le montant annuel des prestations supplémentaires d'entretien de la vitrerie s'élève à 465,72 € TTC et porte ainsi le montant annuel du marché de services M. 03/07 à 49 214,81 € TTC.

3 – Avenant n°4 au marché de services n° M.18/08 – Prestations de nettoyage des bâtiments communaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à signer l'avenant n°4 au marché de services n° M18/08 - relatif à des prestations supplémentaires de nettoyage quotidien pour l'entretien des nouvelles crèches municipales Gabriel Péri sise 1 rue Gabriel Péri et des Pervenches sise 7 rue des Pervenches à Fontenay-aux-Roses et dit que le montant annuel des prestations supplémentaires de nettoyage s'élève à 65311,92 € TTC, portant ainsi le montant annuel du marché de services M.18/08 à 400 908,52 € TTC.

ANIMATIONS

4 – Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre de la manifestation festive « Fontenay-en-fête » les samedi 5 et dimanche 6 juin 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de la manifestation festive « Fontenay-en-Fête » et autorise le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires concernant cette demande.

RESSOURCES HUMAINES

5 – Modification du tableau des effectifs

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de la suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et de porter l'effectif du grade concerné à 14.

PETITE ENFANCE

6 – Approbation de la convention entre la commune de Fontenay-aux-Roses et l'Association l'Ile aux Enfants (crèche associative)

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la convention de partenariat entre la commune et l'association l'Ile aux enfants et autorise le Maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

CULTURE

7 – Demande de subvention auprès du Conseil Général des Hauts de Seine pour la manifestation départementale « La Science se Livre » 2010

A l'unanimité, le Conseil Municipal, sollicite auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine une subvention pour la manifestation « La Science se Livre 2010»,

AMENAGEMENT/TRAVAUX/URBANISME/DEVELOPPEMENT DURABLE

8 – Travaux d'aménagement du cinéma « Le Scarron » Autorisation donnée au Maire pour déposer une déclaration préalable de travaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le dossier de demande de déclaration préalable des travaux relatif à l'aménagement du cinéma « Le Scarron » (accessibilité pour les personnes handicapées, amélioration de l'acoustique et du confort des spectateurs) et autorise le Maire à déposer ce dossier.

9 – Travaux d'aménagement de Voirie – Programme Régional de circulations douces – Approbation du projet concernant le Bd de la République et le quartier des Ormeaux et demande de subventions

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, décide d'approuver le projet pour la réalisation des travaux estimés à 1 011 759.00 € H.T ; de solliciter de la Région Ile de France, dans le cadre de son dispositif, une subvention au taux le plus élevé pour la réalisation de cette opération ; de s'engager à prendre en charge la maintenance des équipements réalisés ; de s'engager à tenir la Région informée de l'avancement des réalisations ; de s'engager à ne pas commencer les travaux avant l'accord de la commission permanente du Conseil Régional et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de ces travaux, (Mme Galante-Guilleminot, Mr Aubrun, Mme Bulet, Mr Constant, Mr Faye votent contre. Mme Vidalenc s'abstient)

10 – Convention entre le SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication) et la ville de Fontenay-aux-Roses pour le boulevard de la République pour : - la co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux – la participation financière du SIPPAREC pour les travaux de mise en souterrain des réseaux

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux à réaliser dans le boulevard de la République ; d'autoriser le maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants ; d'approuver la convention financière qui fixe à 60% la subvention versée par le SIPPAREC dans le cadre de la réalisation des travaux et à 50% la subvention versée par le SIPPAREC dans le cadre des études et autorise le maire à la signer ainsi que ses éventuels avenants.

11 – Autorisation donnée au SIPPEREC pour déposer une Déclaration Préalable pour la pose des installations solaires photovoltaïques de production d'électricité sur le groupe scolaire des Renards

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, approuve le dossier relatif au projet de pose des installations solaires photovoltaïques de production d'électricité sur le groupe scolaire des Renards et autorise le SIPPEREC à déposer ce dossier.

(Mr Faye vote contre)

COMMANDE PUBLIQUE

12 – Attribution du marché M.07.09 de fournitures de matériels et matériaux pour le Centre Technique Municipal

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide d'attribuer le marché M.07.09 de fournitures de matériels et matériaux pour le Centre Technique Municipal aux sociétés suivantes :

Lot	Offre présentée par la société
Lot 1 : fourniture de matériel et matériaux de Maçonnerie	POINT P - Région IDF
Lot 2 : fourniture de matériel et matériaux d'Electricité	NOLLET & FILS S.A.
Lot 3 : fourniture de matériel et matériaux de Menuiserie bois	CARESTIA S.A
Lot 4 : fourniture de matériel et matériaux de Peinture	CYP-COMPTOIR YVELINES PEINTURES
Lot 5 : fourniture de matériel et matériaux de Métallerie	DESCOURT & CABAUD IDF
Lot 6 : fourniture de matériel et matériaux de Quincaillerie	LEGALLAIS BOUCHARD

Et autorise le Maire à signer le marché jusqu'au 31/12/2010 renouvelable trois fois pour une année civile.

FINANCES

13 – Décision modificative n°1 au budget principal 2010

Section de fonctionnement

DEPENSES		Montant	VOTE
Chapitre 023	Virement à la section d'Investissement	- 12 500 €	le groupe de l'union de la Droite et du Centre et Mr Faye votent contre
Chapitre 011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	105 445 €	Unanimité
Chapitre 012	CHARGES DE PERSONNELS	57 739 €	Unanimité
Chapitre 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	66 861 €	Unanimité
RECETTES		Montant	VOTE
Chapitre 74	Dotations & Participations	217 545 €	Unanimité

Section d'investissement

DEPENSES		Montant	VOTE
Chapitre 204	Subvention d'équipement versée	325 250 €	Unanimité
Chapitre 45	Opération d'investissement sous mandat	457 750 €	Unanimité
RECETTES		Montant	VOTE
Chapitre 74	Dotations & Participations	470 250 €	Unanimité
Chapitre 023	Virement à la section d'Investissement	- 12 500 €	le groupe de l'union de la Droite et du Centre et Mr Faye votent contre

Le Conseil Municipal, décide d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal communal 2010, équilibrée en Dépenses et en Recettes dans chaque section comme suit :

- Section de fonctionnement : 217 545 €
- Section d'investissement : 457 750 €

14 – Subvention au Comité des Œuvres Sociales du personnel de Fontenay-aux-Roses

A l'unanimité, le Conseil Municipal, attribue une subvention complémentaire de 66 861,47 € au Comité des Œuvres Sociales de Fontenay-aux-Roses sise à l'Hôtel de Ville correspondant au montant de la participation versée au Comité Nationale d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales pour l'année 2010 et précise que les crédits étaient prévus et donc financés au budget primitif adopté lors de la séance du Conseil municipal du 30 mars 2010.

15 – Subvention à la FNACA

A l'unanimité, le Conseil Municipal, attribue une subvention de 100 € à l'association FNACA de Fontenay-aux-Roses sise au Château Laboissière, 10 places du Général de Gaulle, pour la plaque commémorative, sur la Coulée verte, du cèdre planté pour le 20 ème anniversaire de la FNACA.

GARANTIES D'EMPRUNTS

16 – Garantie d'emprunts dans le cadre de l'acquisition par la SA HLM Toit et Joie de l'ensemble immobilier « Résidence Scarron » situé 4-6 rue Scarron – 10 rue S. Letoile et 2-16 rue Paul Léautaud à Fontenay-aux-Roses pour un total de 402 logements

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, accorde les garanties d'emprunts à la SA d'HLM Toit et Joie à hauteur de 100% au titre des 7 prêts pour un montant total de 38 100 000 € à contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition de l'ensemble immobilier « Résidence Scarron » situé 4-6 rue Scarron – 10 rue S. Letoile et 2 – 16 rue Paul Léautaud à Fontenay-aux-Roses pour un total de 402 logements. Cette vente garantie permettra à ces logements aux loyers élevés (Icade) de réintégrer le parc de logement social pour les locataires actuels et d'y loger les Fontenaisiens en attente de logements accessibles. Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront contractés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur. Les présentes garanties d'emprunts sont accordées sous réserve de la signature de la convention de réservation et de la convention de partenariat entre la Ville et la SA d'HLM TOIT ET JOIE. En cas de mise en jeu de la garantie, l'emprunteur, la SA d'HLM Toit et Joie s'engagera à accorder à la commune de Fontenay-aux-Roses une hypothèque de 1^{er} rang sur les immeubles acquis grâce au prêt faisant l'objet de la présente garantie.

(Mme Galante-Guilleminot, Mr Aubrun, Mme Bullet, Mr Constant, Mr Faye, votent contre.)

17 – Garantie d'emprunts au profit de la Maison de retraite du Parc, Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (E.H.P.A.D.) située 1, rue Scarron à Fontenay-aux-Roses

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accorde sa garantie d'emprunts à la Maison de retraite du Parc, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) à hauteur de 50% du prêt pour un montant total maximum de 5 646 117€ à contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer les travaux de restructuration de la Maison de Retraite. Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera contracté entre la Caisse des Dépôts et l'emprunteur. La présente garantie d'emprunt est accordée sous réserve que la Maison de retraite du Parc, Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) s'engage à appliquer un prix journalier inférieur au prix moyen constaté dans le Département des Hauts-de-Seine.

18 – Garantie d'emprunts dans le cadre de l'acquisition par la SA HLM EFIDIS de l'ensemble immobilier « Résidence La Roue » situé à Fontenay-aux-Roses pour un total de 214 logements

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, accorde sa garantie d'emprunts à la SA d'HLM EFIDIS à hauteur de 100% des trois prêts pour un montant total maximum de : **16 610 969 €** à contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations. Ces prêts sont destinés à financer l'acquisition de l'ensemble immobilier « Résidence La Roue » situé à Fontenay-aux-Roses pour un total de 213 logements. Cette vente garantie permettra à ces logements aux loyers élevés (Icade) de réintégrer le parc de logement social pour les locataires actuels et d'y loger les Fontenaisiens en attente de logements accessibles. Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront contractés entre la Caisse des Dépôts et l'emprunteur. Les présentes garanties d'emprunt sont accordées sous réserve de la signature de la convention de réservation et de la convention de partenariat entre la Ville et la SA d'HLM EFIDIS. En cas de mise en jeu de la garantie, l'emprunteur, la SA d'HLM EFIDIS s'engagera à accorder à la commune de Fontenay-aux-Roses une hypothèque de 1^{er} rang sur les immeubles acquis grâce au prêt faisant l'objet de la présente garantie.

(Mme Galante-Guilleminot, Mr Aubrun, Mme Bullet, Mr Constant, Mr Faye, votent contre.)

19 - Vœu déposé par la Majorité Municipale pour le droit à la retraite à 60 ans

« Le Conseil municipal, face à ce qui constituerait un recul social sans précédent, souhaite que le droit à la retraite à 60 ans soit maintenu ».

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, adopte ce vœu.

(Mme Galante-Guilleminot, Mr Aubrun, Mme Bullet, Mr Constant votent contre. Mr Mergy, Mme Vidalenc s'abstiennent)

20 - Vœu déposé par la Majorité Municipale en soutien à l'Education nationale pour un enseignement de qualité : pour des enseignants bien formés et en nombre suffisant

« Considérant que l'objectif du Gouvernement de 16.000 nouvelles suppressions de postes dans l'Education nationale pour 2011 va continuer de détériorer la qualité de ce service public alors que 40.000 postes ont déjà été supprimés depuis 2008 ; Considérant que cet objectif ne pourra être atteint qu'avec l'augmentation des effectifs des classes déjà surchargées, la diminution de la scolarisation des enfants âgés de deux ans en maternelle et la suppression totale des Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), comme le confirme le courrier du Ministère de l'Education nationale donnant 13 pistes aux recteurs pour trouver de nouveaux postes à supprimer en 2011 ; Considérant enfin la réforme gouvernementale concernant la formation des enseignants qui prévoit, dès la rentrée 2010, la disparition des Instituts Universitaires de Formation des Maîtres, et par conséquent la prise de fonctions de fonctionnaires, nommés dans des classes dont ils auront la responsabilité pendant leurs stages, quelques semaines seulement après avoir passé un concours portant essentiellement sur des connaissances disciplinaires, sans formation professionnelle et en particulier pédagogique ; Considérant que la réussite scolaire et donc l'avenir de tous les enfants doit être une priorité nationale avec des enseignants bien formés, correctement payés, et en nombre suffisant auprès des écoliers et notamment des élèves en difficulté ; Le Conseil municipal souhaite que le Gouvernement revienne sur les suppressions de postes et les atteintes à la qualité de la formation des enseignants ».

A la majorité absolue, le Conseil Municipal, adopte ce vœu.

(Mme Galante-Guilleminot, Mr Aubrun, Mme Bullet, Mr Constant s'abstiennent)

21 - Vœu déposé par M. Faye pour demander le respect du délai de 2 mois, délai correspondant au délai légal de recours, pour toute opération immobilière recevant des subventions publiques, en particulier municipales

Vœu rejeté à la majorité absolue,

(Mme Galante-Guilleminot, Mr Aubrun, Mme Bullet, Mr Constant, Mr Faye votent pour)

22 - Vœu déposé par M. Faye pour demander la création d'une commission extramunicipale sur les rythmes scolaires

La Municipalité informe le Conseil municipal qu'un forum ouvert à tous les parents est en cours de préparation par la Ville.

Vœu rejeté à la majorité absolue,

(Mme Galante-Guilleminot, Mr Aubrun, Mme Bullet, Mr Constant, Mr Faye votent pour)

23 - Vœu déposé par le groupe de l'union de la Droite et du Centre sur la sécurité

Vœu rejeté à la majorité absolue,

(Mme Galante-Guilleminot, Mr Aubrun, Mme Bullet, Mr Constant votent pour)

24 - Vœu déposé par le groupe de l'union de la Droite et du Centre pour une démocratie locale appliquée aux conseillers municipaux et pour le respect de leur travail

Vœu rejeté à la majorité absolue,

(Mme Galante-Guilleminot, Mr Aubrun, Mme Bullet, Mr Constant, Mr Faye votent pour. Mme Vidalenc s'abstient)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt trois heures quinze minutes.

POUR INFORMATION

Le procès-verbal du dernier conseil municipal, après adoption, est affiché à l'Hôtel de Ville, à la gare RER, à l'angle des rues Saints Sauveurs et Bénards. Tous les procès-verbaux sont disponibles sur le site Internet de la ville www.fontenay-aux-roses.fr



POUR EXTRAIT CONFORME
Fontenay-aux-Roses, le
Le Maire,
Conseiller Général
Pascal BUCHET

Pascal Buchet